

L'expression du futur, de l'ordre, du conditionnel

1. Comment exprime-t-on le futur en anglais ?

En anglais, il n'y a pas de temps futur. Pour évoquer un événement qui n'a pas encore eu lieu, on a recours à différentes structures :

– l'auxiliaire modal *will* (forme contractée : *'ll*) + verbe ; c'est la structure la plus employée pour renvoyer à l'avenir ; ex. : *One day you'll remember what I told you.* (Un jour, tu te souviendras de ce que je t'ai dit.)

– *be going to* + verbe ; cette structure s'emploie pour parler de quelque chose qui a de fortes chances de se produire ; ex. : *We're going to spend the weekend at the seaside.* (Nous allons passer le week-end au bord de la mer.)

– *be about to* + verbe ; avec *be about to*, on exprime une action qui est sur le point de s'accomplir ; ex. : *The show is about to start.* (La représentation est sur le point de commencer.)

– présent en *be + V-ing* ; le présent progressif s'emploie pour parler de faits qu'on a planifiés ; pour éviter toute ambiguïté, on introduit un indicateur de temps ; ex. : *We're going out tonight.* (Nous sortons ce soir.)

2. Quelle autre structure permet d'exprimer le futur ?

■ Une proposition subordonnée de temps peut avoir une valeur de futur.

Elle peut être introduite par *as soon as* (dès que), *when* (quand), *until* (jusqu'à ce que), *as long as* (tant que), *while* (pendant que), *once* (une fois que). Elle est suivie d'un verbe au présent simple et non au futur. Ex. : *As soon as you arrive in New York, go to the hotel to leave*



your luggage. (Dès que vous arriverez à New York, allez à l'hôtel pour déposer vos bagages.)

3. Pour exprimer l'ordre, existe-t-il un mode impératif ? Quelles sont ses caractéristiques ?

■ Comme en français, un verbe à l'impératif n'a pas de sujet exprimé et ne se conjugue qu'à **trois personnes**.

À la 2^e personne du singulier et du pluriel, on emploie simplement la base verbale. Ex. : **Open your books.** (Ouvrez vos livres.)

À la 1^{re} personne du pluriel, on emploie *let's* (= *let us*) devant la base verbale. Ex. : **Let's go together.** (Allons-y ensemble.)

À la forme négative, on emploie *don't* devant la base verbale (ou *Let's not* + base verbale). Ex. : **Don't be late.** (Ne soyez pas en retard.)

■ L'impératif à la deuxième personne permet d'exprimer :
– un ordre quand la phrase impérative est affirmative ; la phrase peut être suivie du *tag will you?* qui atténue l'ordre ; ex. : **Open the window, will you?** (Ouvre la fenêtre, veux-tu ?)

– une interdiction quand la phrase impérative est négative ; ex. : **Don't fight over this.** (Ne vous disputez pas pour cela.)

■ À la première personne du pluriel, le locuteur s'inclut dans le groupe auquel il s'adresse ; l'impératif exprime alors une suggestion. La phrase peut être suivie du *tag shall we?* ; ex. : **Let's have a look in here, shall we?** (Voyons ce qu'il y a là-dedans !)

4. Quelle structure permet d'exprimer le conditionnel ?

■ C'est l'auxiliaire modal *would* (forme contractée : 'd). Cet auxiliaire s'emploie de la même façon que le conditionnel français :



– pour exposer un fait soumis à une condition exprimée au passé (dans une proposition en *if* + prétérit) ; ex. : *Pupils would be less tired if they finished school earlier.* (Les élèves seraient moins fatigués si l'école finissait plus tôt.)

– pour demander ou offrir quelque chose de façon polie ; ex. : *Would you like some coffee?* (Voudriez-vous du café ?)

– comme transposition de *will* dans un discours indirect introduit par un verbe au passé ; ex. : *Richard told me he would be there at six.* (Richard m'a dit qu'il serait là à six heures.)

■ Quand la condition est exprimée dans une proposition en *if* + *past perfect*, on emploie dans la proposition principale la structure *would* + *have* + participe passé, qui se traduit par un conditionnel passé. Ex. : *We would never have met if your parents had emigrated to the USA after the war.* (Nous ne nous serions jamais rencontrés si tes parents avaient émigré aux États-Unis après la guerre.)

5. L'auxiliaire *should* sert-il également à exprimer un conditionnel ?

■ En anglais britannique, *should* s'emploie, à la 1^{re} personne du singulier et du pluriel, pour exprimer le conditionnel (il est d'un niveau de langue plus soutenu que l'auxiliaire *would*). Ex. : *I should speak about this problem to the headmaster if I were you.* (Si j'étais vous, je parlerais de ce problème au proviseur.)

■ Cependant, *should* est désormais le plus souvent employé avec le sens de « **devoir** » au conditionnel (« devrais », « devrait », « devraient »). Il permet d'exprimer :

– une probabilité ; ex. : *They should be back by ten.* (Ils devraient rentrer vers dix heures.)



– un conseil ou un reproche ; ex. : *Tom shouldn't speak like that to his girlfriend.* (Tom ne devrait pas parler de cette façon à sa petite amie.)

– de l'agacement (dans une question commençant par *why* ou *how*) ; ex. : *Why should I look after my little brother?* (Et pourquoi devrais-je garder mon petit frère ?)

■ La structure *should + have + participe passé* se traduit par le verbe « devoir » au conditionnel passé.

Ex. : *You should have told me the truth.* (Tu aurais dû me dire la vérité.)

6. Quelle autre structure permet d'exprimer le conditionnel ?

Une proposition subordonnée de temps peut avoir une valeur de conditionnel.

Elle peut être introduite par *as soon as* (dès que), *when* (quand), *until* (jusqu'à ce que), *as long as* (tant que), *while* (pendant que), *once* (une fois que). Le verbe qui suit est au prétérit modal.

Ex. : *We'd have to wait right in the middle of nowhere until someone spotted us if our car suddenly broke down.* (Nous serions obligés d'attendre dans ce coin perdu jusqu'à ce que quelqu'un nous repère si notre voiture venait à tomber en panne.)

